Sinistrés de la tempête Xynthia, Lionel Quillet demande des critères équitables pour la définition des zones

jeudi 8 avril 2010, par lpe

Alors que de nombreux sinistrés de la tempête Xynthia attendent avec angoisse la publication des fameuses zones inondables dans lesquelles les habitations seront rasées, nous avons recueilli le témoignage d'un élu : **Lionel Quillet**, Maire de Loix (Ile de Ré), Président de la Communauté de communes de l'île de Ré, et Conseiller général (Président de la Commission Mer et Milieu maritime).

« *Nous sommes en négociation avec la Préfecture depuis le lundi 29 mars, date à laquelle j'ai présenté au Préfet ma démission de tous mes mandats en réaction à la proposition orale de raser 60 maisons sur l'île à l'issue d'une étude menée en 15 jours alors qu'il nous a fallu 3 ans pour construire le Plan de Prévention des Risques* » explique Lionel Quillet.

La nécessité de critères équitables et objectifs

« *Je refuse cette globalisation faite à la hâte ; des critères objectifs doivent nous être fournis pour justifier ce zonage. D'ailleurs, après avoir négocié avec la Préfecture depuis le 29 mars, nous sommes descendus sur la commune de Loix de 60 maisons en zone rouge à 25 !* ».

Les **critères pris en compte** par les pouvoirs publics pour déterminer ce zonage sont officiellement les suivants :
- 1 mètre d'eau dans la maison lors de la tempête

- La violence de l'arrivée de l'eau avec une présence notamment derrière les digues
- Une maison non défendable en termes techniques

Un 4e critère semble également émerger : **le coût**. Un impact qui induirait que certaines maisons ne soient pas placées en zone inondable car le coût engendré par l'indemnisation, la destruction, serait trop élevé.

« *Notre objectif est de descendre de 25 maisons à raser à moins de 10 car sur ces critères, certaines, effectivement, particulièrement isolées ou construites en zones marécageuses, présentent un risque, mais* ***nous refuserons toute globalisation*** .

Ce qui est le plus triste, c'est la ***situation de détresse de ces personnes*** *pour qui ce zonage fait à la hâte est une « double peine » : ils ont subi la tempête et on leur rase leur bien avec une contrepartie dérisoire. Sur l'île de Ré, par exemple, on sait bien que le prix du foncier est élevé : par exemple une personne somme toute modeste qui vient de construire une maison et dont la valeur globale terrain + construction atteint 450 000 euros, va recevoir une indemnisation de l'ordre de 120 000 euros. Quid du prêt à rembourser à la banque ? Si ces personnes entament des recours, ils verront certainement une issue à leur combat, mais dans 10 ans. En attendant, après l'inscription en zone rouge, leur bien ne sera plus couvert par les assureurs… c'est perdu d'avance*. » conclut Lionel Quillet.

Des intérêts… économiques

Alors que la sécurité des personnes est mise en avant par les pouvoirs publics pour justifier à la fois l'urgence et l'ampleur des destructions d'habitations, il semble pour le moins étonnant que certains lieux, comme par exemple un établissement thermal de l'île de Ré, qui a connu plus de 2 mètres d'eau dans ses murs, soit épargné par ces mesures radicales.

Certes, l'économie est un critère important pour le développement d'un territoire, mais l'équité et la sécurité des personnes le sont également.

Un travail en bonne intelligence sur les digues depuis la tempête

Alors que Lionel Quillet souligne le « ***désengagement de l'Etat dans l'entretien des digues depuis 20 ans*** », confirmé par la lecture d'un rapport réalisé en 2006 à consulter ici, il salue le travail accompli depuis la tempête tout en le relativisant : « *aux Pays Bas, l'Etat a mis des milliards pour protéger efficacement les côtes, en France, les travaux ont été menés sur des fonds d'urgence depuis la tempête en bonne intelligence, en prenant en compte les remarques des anciens.* »

« *Nous n'avons pas eu besoin de beaucoup d'études pour mener à bien ce projet puisqu'il était déjà dans les cartons depuis 15 ans, mais non réalisé en raison de la lourdeur administrative : pas moins de 11 procédures étant nécessaires en temps normal pour faire avancer le chantier. Aujourd'hui,* ***230 millions d'euros seraient nécessaires pour boucler le budget****, des fonds dont l'Etat ne dispose pas*

officiellement." conclut Lionel Quillet.

(Pour information, 320 millions d'euros ont été versés récemment par l'Etat à Haïti suite au séisme qui a détruit le pays et 6 milliards d'euros ont été prêtés aux constructeurs automobiles français en 2009 pour faire face à la crise...).

Dernière minute : **Maxime BONO**, Député-Maire de La Rochelle, vient d'être nommé Président de la Mission d'information parlementaire
sur les raisons des dégâts provoqués par la tempête Xynthia.